

PR de la Tuilerie

DEPART : Mingot

PARKING : mairie

DUREE : 2h10

LONGUEUR : 8,7 km



- 1- Dos à la mairie, emprunter la route à droite vers le sud. Au carrefour, continuer en face sur un chemin empierré. Environ 600 m plus loin, à un carrefour, prendre à gauche le chemin de crête.
- 2- Au bout de 1,4 km, le chemin atteint un embranchement (habitations). Prendre le chemin à gauche au milieu des champs. Après un passage dans les bois, rejoindre une route : la suivre à droite jusqu'à la D45. Emprunter cette route à gauche sur environ 850 m jusqu'à un carrefour.
 - *Hors itinéraire : en prenant la route à droite, possibilité de rejoindre le PR des deux Cantons.*
- 3- Poursuivre sur la D45 sur 200 m puis prendre à gauche un chemin de terre qui monte et pénètre dans la forêt. Dépasser les ruines d'une maison et poursuivre tout droit jusqu'à la sortie de la forêt. A l'embranchement, suivre le chemin empierré qui monte à gauche et déboucher sur une petite route au sommet du coteau.
 - *Hors itinéraire : en poursuivant tout droit, possibilité de rejoindre directement la mairie de Mingot*
- 4- Suivre la route à droite qui descend sur 1,5 km jusqu'à un petit carrefour.
- 5- Prendre le chemin empierré à gauche et le suivre sur environ 1,2 km. Il monte jusqu'à l'église de Mingot. Poursuivre tout droit sur la route (rue de la Tuilerie) et rejoindre la D506. La suivre à gauche puis au carrefour, prendre à nouveau à gauche pour retrouver la mairie de Mingot.